

URBANISME**Centre Jeanne Hachette**

Lot de copropriété n°2171 sis 12 promenade Venise Gosnat

Convention de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV'94

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 22 janvier 2004, le Conseil municipal nommait la Société d'aménagement et de développement des villes du Département du Val-de-Marne (SADEV'94) titulaire de la convention publique d'aménagement concernant la restructuration du centre Jeanne Hachette-Marat-Voltaire.

Par délibération en date du 18 mai 2006, le Conseil municipal a délimité un périmètre d'intervention foncière du Syndicat mixte d'action foncière du Département du Val-de-Marne (SAF'94) dans le cadre du projet de restructuration Jeanne Hachette-Marat-Voltaire.

Dans le cadre de la délibération susvisée, le SAF'94 a acquis et assure le portage foncier des lots concernés par l'opération. Cependant, le mode opératoire en terme de portage du SAF'94 a été modifié et est désormais moins intéressant que ce que la SADEV'94 est en possibilité d'emprunter.

Ainsi, c'est la SADEV'94 qui a acquis le lot n°2171 à usage de bureaux, transformé illégalement en habitation et ancienne propriété des conjoints Nguyen-Barma, d'une surface utile de 222 m² environ, sis 12 promenade Venise Gosnat, Copropriété « Jeanne Hachette » sise 85 à 97 avenue Georges Gosnat, 2/2 bis rue Raspail et 4 à 10 passage du Four, parcelle cadastrée section AN n° 268, d'une superficie de 6.653 m².

Le montant d'acquisition était de 575 000 € hors frais notariés.

Au vu de la gestion déléguée à la Ville sur tous les autres lots concernés par l'opération et afin d'éviter les difficultés de gestion liées à une éventuelle occupation du bien et dans un souci de proximité, la Commune a souhaité conserver la jouissance de ce lot. Elle assumera donc l'ensemble des actes de gestion courante de l'immeuble et des dépenses afférentes et percevra le fruit des mises à disposition provisoires s'il en est.

Je vous propose donc d'approuver la convention de transfert de gestion patrimoniale avec la société SADEV'94, relative au lot n°2171, d'une surface utile de 222 m² environ, sis 12 promenade Venise Gosnat, Copropriété « Jeanne Hachette » sise 85 à 97 avenue Georges Gosnat, 2/2 bis rue Raspail et 4 à 10 passage du Four, parcelle cadastrée section AN n°268, d'une superficie de 6.653 m².

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - convention,
- plan.

URBANISME

Centre Jeanne Hachette

Lot de copropriété n°2171 sis 12 promenade Venise Gosnat

Convention de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV'94

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

vu sa délibération en date du 22 janvier 2004 approuvant la révision du Plan local d'urbanisme, celui-ci modifié en dernier lieu le 16 avril 2009,

vu sa délibération en date du 22 janvier 2004 nommant la société d'aménagement et de développement des villes du département du Val-de-Marne (SADEV'94) titulaire de la convention publique d'aménagement concernant la restructuration du centre Jeanne Hachette - Marat-Voltaire,

considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération, la SADEV'94 a acquis le lot de copropriété n°2171 dépendant de l'immeuble sis 12 promenade Venise Gosnat, Copropriété "Jeanne Hachette" sise 4 à 10 passage du Four, 85 à 97 avenue Georges Gosnat, 2/2 bis rue Raspail le 3 juin 2009,

considérant que la Ville a la gestion déléguée sur tous les autres lots concernés par l'opération et qu'il convient d'éviter les difficultés de gestion liées à une éventuelle occupation du bien et de favoriser la proximité,

considérant dès lors l'intérêt pour la Commune de conserver la gestion dudit bien,

vu la convention de transfert de gestion patrimoniale, ci-annexée,

vu le plan de situation, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV'94 relative au lot de copropriété n° 2171 sis 12 promenade Venise Gosnat, Copropriété « Jeanne Hachette » sise 85 à 97 avenue Georges Gosnat, 2/2 bis rue Raspail et 4 à 10 passage du Four à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n°268, d'une superficie de 6 653 m², permettant à la Commune d'en garder la jouissance.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN DDE

LE

TRANSMIS EN DDE

LE

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 25 SEPTEMBRE 2009